



23 mai 2013

L'Afrique et les grands émergents

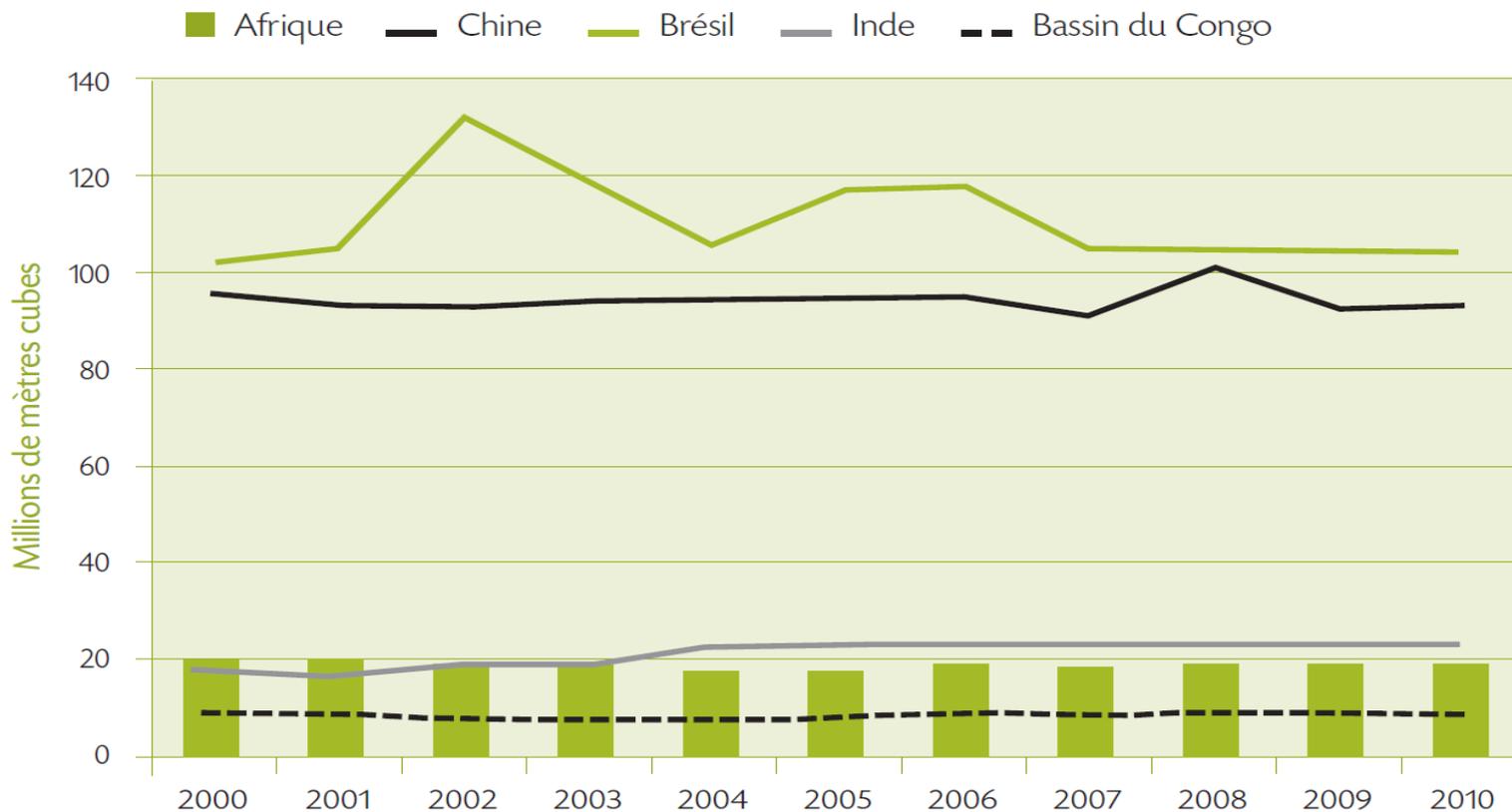
La forêt du Bassin du Congo

développeur d'avenirs durables

Quelques données de base

- 198 millions d'hectares sur six pays dont 106 M. ha en RDC
- Accélération récente de la déforestation (démographie, culture sur brulis, exploitation minière)
- Anticipation d'une réduction possible de 40 % du couvert forestier d'ici 2040
- Les Etats sont propriétaires et concèdent l'exploitation à des opérateurs privés
- La Forêt contribue de façon relativement modeste au RNB (Cameroun 6 % du PIB et 2 % des recettes budgétaires), mais est un pourvoyeur significatif d'emplois

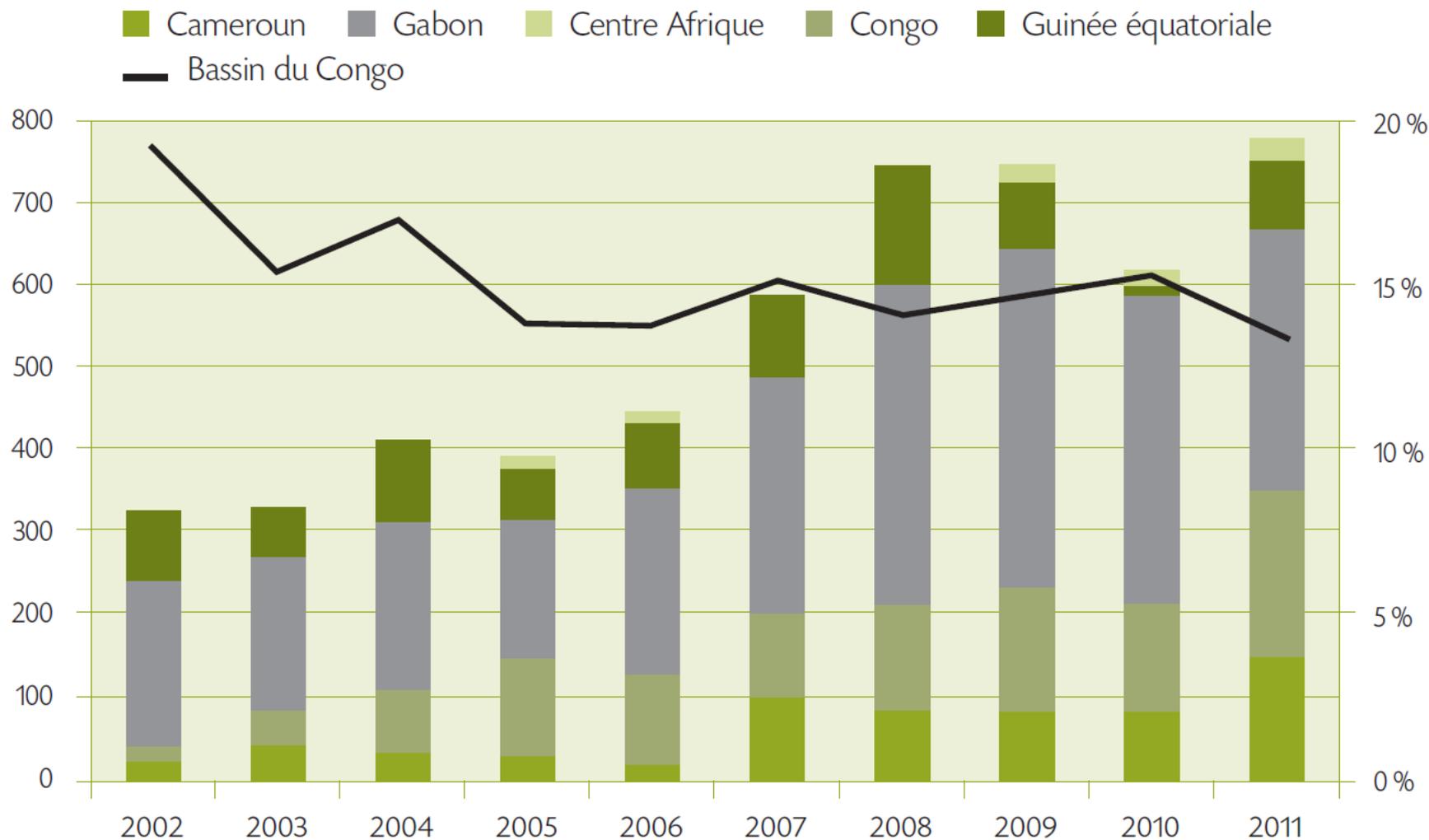
Evolution de la production de bois



Eléments saillants de l'évolution récente de l'économie du bois des grands Emergents

- La Chine est devenu un acteur majeur de la transformation et de l'industrie du meuble par la transformation de grumes importées : exportations quadruplées entre 2000 et 2010 (47 Md USD soit 26 % du total mondial en 2010) ; importations de grumes et sciages (48 M m³) triplées dans le même temps ; depuis 2006, la balance chinoise de la filière bois est positive.
- 15 % des importations chinoises sont issues d'ASS (dont bassin du Congo 12%). Données « perturbées » par les importations transitant par d'autres pays d'Asie du sud, Malaisie notamment.
- En Inde doublement des importations (5 M m³ en 2010). Inde se fournit principalement en Asie du sud-est, pour 10 % de ses besoins en Afrique subsaharienne (Gabon premier fournisseur).
- Chine serait le premier importateur de bois « illégal » (i.e. exploité ou transformé en violation des textes applicables dans le pays d'origine). Selon les sources, ces importations porteraient sur 20 à 50 % des importations.

Importations chinoises de bois du bassin du Congo (Millions USD et % du total mondial)





La Chine débouché principal pour les pays du bassin du Congo

- Les pays du bassin du Congo exportent plus des 2/3 de leur bois vers la Chine, essentiellement des grumes (UE absorbant produits transformés).
- L'importation de grumes, a priori contraire à l'intérêt économique de l'acheteur (coût du transport notamment) se justifierait par :
 - La taille des usines chinoises, qui permet de mieux valoriser les déchets de sciage
 - La compétitivité de la main d'œuvre
 - Le rapport coût/bénéfice de l'exploitation de bois brut au regard d'une exploitation non conforme au cadre de gestion durable locale
 - Des unités de transformations chinoises s'installent dans les pays prohibant (Gabon) ou limitant (Congo) l'exportation de grumes. Le respect (et le contrôle) de ces prescriptions est douteux dans certains pays.
- Les entreprises françaises, Rougier excepté, ont disparu ou ont été rachetées par des entreprises chinoises (Thanry par Vicwood notamment). Cette perte d'influence industrielle française semble s'accompagner d'un rayonnement moindre de la recherche française en sylviculture tropicale.



Quel avenir pour le bassin forestier du Congo ?

- En dépit des efforts faits par l'Inde et la Chine pour favoriser le renouvellement et le développement de leur propre couvert forestier, le développement de ces pays va accroître la demande de bois d'œuvre : à l'horizon 2020, leurs importations cumulées seraient comprises entre 170 et 240 millions de m3.
- La pression sur les ressources du bassin du Congo va croître et stimuler l'investissement industriel dans ces pays, avec l'exigence croissante d'une transformation locale.
- La gestion durable de ces ressources et la préservation de cet écosystème suppose la généralisation de modes de gestion durable, leur application et leur contrôle.
- La satisfaction des besoins et les exigences environnementales supposent aussi, au-delà d'une gestion raisonnée des essences en stock et de leur régénération, le développement d'une économie de plantations forestières.



Merci

développeur d'avenirs durables